



**Procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-présidents
de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre**

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit janvier à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans la salle des sports de la commune de Saint-Fargeau, suite à la convocation en date du onze janvier deux mil dix-sept, qui leur a été adressée par la Présidente par intérim, Madame Pascale De Mauraige, conformément à l'article L.5211-11-41-3 du CGCT du code général des collectivités territoriales applicable en la matière.

Présents ou représentés

| Nom | Prénom | Présent/Absent/ Suppléant |
|------------------|---------------|---|
| ABRY | Gilles | Présent |
| ARDUIN | Noël | Présent |
| ASTORG (d') | Gérard | Présent |
| BALOUP | Jacques | Présent |
| BERNIER | Claudine | Présent |
| BESSON | Claude | Présent |
| BEULLARD | Michel | Présent |
| BILLEBAULT | Jean-Michel | Présent |
| BOISARD | Jean-François | Présent |
| BONNOTTE | Laurent | Présent |
| BOURGEOIS | Florian | Présent |
| BRAMOULLE | Maurice | Excusé – suppléant présent : Monsieur LARDRY |
| BROCHUT | Nathalie | Présent |
| BUTTNER | Patrick | Présent |
| CART-TANNEUR | Didier | Présent |
| CHAPUIS | Hervé | Présent |
| CHEVALIER | Jean-Luc | Présent – quitte la séance à 23h45 |
| CHEVAU | Jack | Présent |
| CHOCHOIS | Michel | Présent |
| CHOUBARD | Nadia | Présent |
| CONTE | Claude | Présent |
| CORCUFF | Eloina | Présent |
| CORDIER | Catherine | Présent |
| COUET | Micheline | Présent |
| COURTOIS | Michel | Présent |
| DA SILVA MOREIRA | Paulo | Présent |
| DE ALMEIDA | Christelle | Présent |
| DEKKER | Brigitte | Présent – quitte la séance à 23h45 |
| DELHOMME | Thierry | Présent |
| DENIS | Pierre | Présent |
| DENOS | Jean-Claude | Excusé – suppléant présent : Monsieur VASSENT |
| DESNOYERS | Jean | Présent |
| DONZEL-BOURJADE | Michèle | Présent |
| DROUHIN | Alain | Présent – quitte la séance à 21h00 |
| DUFOUR | Vincent | Présent |
| ESTELA | Christiane | Présent |
| FERRON | Claude | Présent |
| FIALA | Eric | Présent |
| FOIN | Daniel | Présent |
| FOUCHER | Gérard | Présent |
| FOUQUET | Yves | Présent |
| FOURNIER | Jean-Claude | Présent – quitte la séance à 23h45 |
| GARRAUD | Michel | Présent |
| GELMI | Mireille | Présent |
| GERARDIN | Jean-Pierre | Présent |
| GERMAIN | Robert | Présent |

| | | |
|------------------|---------------|---|
| GILET | Jacques | Présent |
| GRASSET | Jean-Claude | Présent – quitte la séance à 20h18 |
| GROSJEAN | Pascale | Présent |
| GUEMIN | Joël | Présent |
| GUYARD | François | Présent |
| HERMIER | Martial | Présent |
| HOUBLIN | Gilles | Présent |
| JACQUET | Luc | Présent |
| JANNOT | Gaëlle | Présent |
| JOUMIER | Jean | Présent |
| JUBLOT | Eric | Présent |
| KOTOVTCHIKHINE | Michel | Présent |
| LEGRAND | Gérard | Présent |
| LEPRE | Sandrine | Présent |
| LESINCE | Lucile | Présent |
| LOURY | Jean-Noël | Présent |
| MACCHIA | Claude | Présent |
| MASSE | Jean | Présent |
| MANTEZ | Chantal | Présent |
| MATHIEU | Annie | Présent – quitte la séance à 22 heures |
| MAURAIGE (de) | Pascale | Présent |
| MAURY | Didier | Présent |
| MENARD | Elodie | Présent |
| MILLOT | Claude | Présent |
| MONTAUT | Daniel | Excusé - suppléant présent : Madame BROUSSEAU |
| MOREAU | Bernard | Présent |
| PARENT | Xavier | Présent |
| PAURON | Eric | Présent |
| PICARD | Christine | Présent |
| PLESSY | Gilbert | Présent |
| PRIGNOT | Roger | Présent |
| RAMEAU | Etienne | Présent |
| RAVERDEAU | Chantal | Présent |
| RENAUD | Patrice | Présent |
| RIGAULT | Jean-Michel | Présent |
| ROUSSELLE | Jean-Pierre | Présent |
| ROUX | Luc | Présent |
| SALAMOLARD | Jean-Luc | Présent |
| SAULNIER-ARRIGHI | Jean-Philippe | Présent |
| VANDAELE | Jean-Luc | Présent |
| VERIEN | Dominique | Présent |
| VIGIER | Jacques | Présent – quitte la séance à 20h10 |
| VIGOUROUX | Philippe | Présent |
| VINARDY | Chantal | Présent |
| VUILLERMOZ | Rose-Marie | Présent |
| WLODARCZYK | Monique | Présent |

Rappel de l'ordre du jour

- Installation du conseil communautaire
- Désignation des assesseurs et du secrétaire de séance
- Election du président sous la présidence du doyen de séance
- Lecture de la Charte de l' élu local conformément à la Loi n°2015-366 du 31 Mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat
- Détermination du nombre de vice-présidents
- Election des vice-présidents

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Pascale De Mauraige, Présidente par intérim en vertu de l'article L.5211-11-41-3 du CGCT. Elle remercie les conseillers communautaires de leur présence à cette assemblée ainsi que les directeurs des anciennes structures qui l'ont assistée pendant la période d'intérim et ont œuvré pour le bon déroulement de cette réunion.

- **Installation du Conseil**

Puis la Présidente par intérim procède à l'appel nominal des conseillers communautaires par ordre alphabétique.
Monsieur Didier Maury, délégué communautaire arrive à 19h10.
Nombre de présents après appel : 92 délégués

- Nombre de titulaires : 89
- Nombre de suppléants présents : 3, la Présidente ayant été informé préalablement à la tenue du conseil communautaire de l'empêchement de 3 titulaires.

Puis la Présidente déclare les conseillers communautaires de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre installés dans leur fonction.

- **Désignation des assesseurs et du secrétaire de séance**

Monsieur Luc JACQUET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Jean Claude GRASSET, doyen d'âge parmi les délégués communautaires préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Mesdames Sandrine Lepré, Annie Mathieu et Rose Marie Vuillermoz et Messieurs Gérard Foucher, Jean-Pierre Gerardin, Eric Jublot ont été désignées comme assesseurs par le conseil communautaire.

- **Election du président sous la présidence du doyen de séance**

Monsieur Jean Claude GRASSET, fait appel des candidatures à l'élection du Président de la Communauté de communes de Puisaye Forterre.

Après appel des candidatures, Messieurs Alain DROUHIN et Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI se portent candidat pour l'élection du Président.

Puis il est procédé au déroulement du vote.

Les assesseurs ont voté en premier. Chaque conseiller, à l'appel de son nom par Monsieur Eric Jublot, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : quatre-vingt-douze (92)
- Nombre de bulletins : quatre-vingt-douze (92)
- Bulletins blancs : trois (3)
- Bulletins nuls : zéro (0)
- Suffrage exprimés : quatre-vingt-neuf (89)
- Majorité absolue : quarante-cinq (45)

Résultat des votes :

Jean-Philippe Saulnier-Arrighi : cinquante-quatre voix (54)

Alain Drouhin : trente-quatre voix (34)

Jack Cheveau : une voix (1)

Monsieur Jean-Philippe Saulnier-Arrighi ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est installé dans ses fonctions.

Monsieur Saulnier-Arrighi, Président, remercie les conseillers communautaires : *« Je suis très sensible à ceux qui ont porté leur suffrage sur ma personne et vous en remercie. Il s'agit pour moi de la continuité d'une carrière politique au service des administrés, des collectivités de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.*

La tâche est immense car c'est une tâche de rassemblement et de mise en place d'une collectivité qui doit permettre le développement dans la continuité de ce que nous avons fait les uns et les autres pour aboutir à un projet de territoire où aucune commune ne sera laissée de côté.

Je porte le respect de l'institution communale comme étant le fondement de notre territoire. Pour les communes qui ont souhaité se regrouper de façon volontaire ou par la force, elles seront maîtres de leur destin. Je serais à côté de toutes les communes pour les aider dans leurs projets.

Nous débattons ensemble tous ensemble des projets.

Conseiller régional avec Dominique Vérien, nous porterons vos dossiers à la région et nous aiderons la Puisaye-Forterre à effectuer la véritable transition que vous avez décidée par vos votes au cours des derniers mois.

Merci à Pascale de Muraige d'avoir géré cette communauté de communes par intérim depuis le 1^{er} janvier et préparé cette élection importante. Merci aux uns et aux autres.

Il s'agit de travailler maintenant pour qu'en 2020 nous laissions une communauté de communes rassemblée pour permettre à notre collectivité de briller au delà des frontières du territoire jusqu'à la région

Dans cette configuration, nous devons travailler vite, mettre en place un certain nombre de projets. Je le réaffirme, les compétences seront assumées par la communauté de communes à partir du moment où elles ne pourront pas être assumées par les communes individuellement. Je vous propose de voter l'équipe qui m'assistera dans les différentes missions que nous aurons à assumer.

La clarté, l'éthique et la transparence seront les maîtres mots de notre politique, la communauté de communes sera exemplaire sur ce point. Merci encore une fois pour celles et ceux qui ont voté pour moi comme les autres car nous sommes là pour nous rassembler. »

Puis le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

- **Lecture de la Charte de l'élu local conformément à la Loi n°2015-366 du 31 Mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat**

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local.

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

- **Vote du nombre de vice-présidents**

Le Président explique qu'il convient de procéder à la détermination du nombre de Vice-présidents. Il propose aux délégués de fixer le nombre de vice-présidents à 13. Ils auront pour tâche d'assumer les fonctions importantes qui seront les leurs, et administrer et gérer leur compétence. Il précise les vice-présidences qu'il souhaite mettre en place.

- Finances
- Développement économique et aménagement numérique
- Tourisme
- Petite Enfance
- Urbanisme et Habitat
- Jeunesse et sport
- Environnement
- Santé
- Patrimoine bâti et Travaux
- Culture

- Agriculture et voirie
- Filière bois et circuits de proximité
- Ressources Humaines

Le Président demande aux délégués s'ils souhaitent un vote à bulletin secret. Les délégués donnent leur accord pour un vote à main levée.

- Sur proposition du Président,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
- Décide par 91 voix Pour et 1 abstention de fixer à 13 le nombre de vice-présidents de la communauté de communes de Puisaye Forterre.

Monsieur Jacques VIGIER quitte la séance à 20h10.

- **Election des Vice-présidents**

Il est ensuite procédé aux opérations de vote pour l'élection du 1^{er} vice-président, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Saulnier-Arighi.

Rappel des assesseurs : Mesdames Sandrine Lepré, Annie Mathieu et Rose Marie Vuillermoz et Messieurs Gérard Foucher, Jean-Pierre Gerardin, Eric Jublot.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Election du 1^{er} Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge les Finances.

Candidat : Jean-Luc VANDAELE

Monsieur Jean-Luc Vandaele se présente « *Habitant et maire de Diges en retraite d'agriculteur depuis 3 ans. Président de coopérative agricole depuis de nombreuses années, je souhaite mettre mes compétences et mon expérience en gestion au service des habitants du territoire. Cette responsabilité implique une bonne lecture des budgets, je ferai preuve de rigueur et de transparence.* »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 91
- Nombre de bulletins : 91
- Bulletins blancs : 16
- Bulletins nuls : 0
- Suffrage exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

Ont obtenu :

| | |
|-------------------|---------|
| Jean-Luc VANDAELE | 66 voix |
| Noël ARDUIN | 7 voix |
| Jean Noel LOURY | 1 voix |
| Jack CHEVAU | 1 voix |

M. Jean-Luc VANDAELE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-président et est installé dans ses fonctions.

M. Grasset quitte la séance à 20h18.

Élection du 2^{er} Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge le développement économique.

Candidat : Florian Bourgeois

Monsieur Florian Bourgeois se présente : « *Je suis Maire délégué de Chevillon et entrepreneur sur Charny et Toucy. Le territoire a besoin d'une forte politique de développement économique et je veux mettre mon dynamisme à la portée des communes et des entrepreneurs pour une communauté de communes forte.* »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 90
- Nombre de bulletins : 90
- Bulletins blancs : 17
- Bulletins nuls : 2
- Suffrage exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Ont obtenu :

| | |
|---------------------|---------|
| Florian BOURGEOIS | 65 voix |
| Jack CHEVAU | 3 voix |
| Claude MILLOT | 1 voix |
| Noël ARDUIN | 1 voix |
| Pascale de MAURAIGE | 1 voix |

M. Florian Bourgeois ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge le tourisme.

Candidat : Monsieur Jean-Michel RIGAULT

Monsieur Jean-Michel Rigault se présente : « *Maire de Druyes les Belles Fontaine, retraité de l'aviation civile, j'étais précédemment vice-président en charge du tourisme à la communauté de communes de Forterre Val d'Yonne et suis représentant départemental pour le label « petites cités de caractère ».* »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 90
- Nombre de bulletins : 90
- Bulletins blancs : 9
- Bulletins nuls : 1
- Suffrage exprimés : 80
- Majorité absolue : 41

Ont obtenu :

| | |
|-------------------------------|---------|
| Jean-Michel RIGAULT | 67 voix |
| Jack CHEVAU | 5 voix |
| Eric JUBLOT | 2 voix |
| Claude MILLOT | 1 voix |
| Noël ARDUIN | 1 voix |
| Nadia CHOUBARD | 1 voix |
| Dominique VERIEN | 1 voix |
| Jean-Philippe SAULNIER-ARRGHI | 1 voix |

M. Jean-Michel Rigault ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Monsieur Alain Drouhin quitte la séance à 21 heures.

Election du 4ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge la petite enfance.

Candidat : Madame Christine Picard

Madame Christine Picard se présente : « Adjointe à la commune de Toucy, j'étais précédemment vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse à la communauté de communes Cœur de Puisaye. Je souhaite partager et pérenniser nos projets et avoir pour ambition d'être plus performants et à la hauteur des enjeux qui nous attendent. »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 89

- Nombre de bulletins : 89

- Bulletins blancs : 15

- Bulletins nuls : 3

- Suffrage exprimés : 71

- Majorité absolue : 36

Ont obtenu :

| | |
|----------------------|---------|
| Christine PICARD | 55 voix |
| Nadia CHOUBARD | 8 voix |
| Noël ARDUIN | 1 voix |
| Dominique VERIEN | 1 voix |
| Micheline COUET | 1 voix |
| Gibert PLESSY | 1 voix |
| Christiane ESTELA | 1 voix |
| Jean-Noël LOURY | 1 voix |
| Jack CHEVAU | 1 voix |
| Christelle de ALMEDA | 1 voix |

Mme Christine Picard ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4ème Vice-président et est installée dans ses fonctions.

Election du 5ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge l'urbanisme et l'habitat.

Candidat : Jean-François Boisard

Monsieur Jean-François Boisard se présente : « Maire de Saint-Privé, j'étais précédemment vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à la communauté de commune Cœur de Puisaye où j'ai pu mener le projet de PLU intercommunal notamment. 60 ans et retraité, je pourrai me consacrer pleinement à cette mission. »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 89

- Nombre de bulletins : 89

- Bulletins blancs : 12

- Bulletins nuls : 1

- Suffrage exprimés : 76

- Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

| | |
|-----------------------|---------|
| Jean François BOISARD | 64 voix |
| Jack CHEVAU | 4 voix |
| Eric JUBLOT | 2 voix |
| Noël ARDUIN | 1 voix |
| Pascale de MAURAIGE | 1 voix |
| Daniel FOIN | 1 voix |
| Alain DROUHIN | 1 voix |
| Pascale GROSJEAN | 1 voix |
| Patrice RENAUD | 1 voix |
| Nuls | 1 voix |
| Blancs | 12 voix |

Monsieur Jean-François Boisard ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5ème Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Election du 6ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge la jeunesse et le sport.

Candidat : Catherine Cordier

Madame Catherine Cordier se présente : *« Maire de Ouanne, j'étais précédemment vice-président en charge de l'enfance-jeunesse à la communauté de commune Forterre Val d'Yonne. »*

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 89
- Nombre de bulletins : 89
- Bulletins blancs : 18
- Bulletins nuls : 0
- Suffrage exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Ont obtenu :

| | |
|-----------------------|---------|
| Catherine CORDIER | 55 voix |
| Jack CHEVAU | 5 voix |
| Gérard LEGRAND | 2 voix |
| Nadia CHOUARD | 2 voix |
| Roger PRIGNOT | 2 voix |
| Jean-François BOISARD | 1 voix |
| Didier MAURY | 1 voix |
| Dominique VERIEN | 1 voix |
| Noël ARDUIN | 1 voix |
| Luc JACQUET | 1 voix |
| Jean-François BOISARD | 1 voix |

Madame Catherine Cordier ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 6ème Vice-présidente et est installée dans ses fonctions.

Madame Mathieu Annie quitte la séance à 22 heures

Madame Christiane ESTELA est désignée assesseur en remplacement de Madame Annie MATHIEU.

Election du 7ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge l'environnement.

Candidat : Jean-Luc SALAMOLARD

Monsieur Salamolard se présente « Adjoint à la commune de Pourrain, j'étais précédemment vice-président en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire à la communauté de commune Cœur de Puisaye.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 88
- Nombre de bulletins : 88
- Bulletins blancs : 17
- Bulletins nuls : 1
- Suffrage exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

Ont obtenu :

| | |
|------------------------|---------|
| SALAMOLARD Jean Luc | 48 voix |
| Jack CHEVAU | 4 voix |
| Jean-Michel BILLEBAULT | 3 voix |
| Michel BEULLARD | 3 voix |
| Jean MASSÉ | 3 voix |
| Vincent DUFOUR | 2 voix |
| Noël ARDUIN | 1 voix |
| Michel COURTOIS | 1 voix |
| Dominique VERIEN | 1 voix |
| Gérard D'ASTORG | 1 voix |
| Daniel FOÏN | 1 voix |
| Patrice RENAUD | 1 voix |
| Claude MILLOT | 1 voix |

Monsieur Jean-Luc Salamolard ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7ème Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Election du 8ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge la santé

Candidat : **Patrick BUTTNER**

Monsieur Patrick Büttner se présente : « Maire de la commune de Villiers-Saint-Benoît et ancien professionnel de santé, j'étais précédemment vice-président en charge de la santé à la communauté de commune Cœur de Puisaye. J'ai travaillé à la mise en œuvre du contrat local de santé avec un ensemble de partenaire, ai mis en place une mutuelle de territoire ainsi qu'une association de professionnels et engagé des démarches de recherche de professionnels de santé. Je souhaite poursuivre ces actions et les élargir à l'ensemble du territoire. »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 88
- Nombre de bulletins : 88
- Bulletins blancs : 11
- Bulletins nuls : 0
- Suffrage exprimés : 77
- Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

| | |
|------------------------|---------|
| Patrick BUTTNER | 57 voix |
| Paulo Da SILVA MOREIRA | 5 voix |
| Jack CHEVAU | 3 voix |
| Jean-Michel BILLEBAULT | 3 voix |
| Noël ARDUIN | 3 voix |
| Jacques BALOUP | 1 voix |
| Patrice RENAUD | 1 voix |
| Nadia CHOUBARD | 1 voix |
| Eloïna CORCUFF | 1 voix |
| Florian BOURGEOIS | 1 voix |
| Jean-Luc SALAMOLARD | 1 voix |

Monsieur Patrick Büttner ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8ème Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Election du 9ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge les bâtiments et travaux

Candidat : Philippe Vigouroux

Monsieur Vigouroux se présente : «Maire de la commune de Coulangeron (51 ans), j'étais précédemment vice-président en charge des travaux et des services techniques à la communauté de commune du Pays Coulangeois. Je fais partie des quatre communes qui ont rejoint volontairement la communauté de communes de Puisaye-Forterre et j'ai la volonté d'agir au sein de cette nouvelle collectivité.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 88
- Nombre de bulletins : 88
- Bulletins blancs : 11
- Bulletins nuls : 1
- Suffrage exprimés : 76
- Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

| | |
|--------------------------------|---------|
| Philippe VIGOUROUX | 58 voix |
| Patrick BUTTNER | 1 voix |
| Jack CHEVAU | 6 voix |
| Jean-Michel BILLEBAULT | 1 voix |
| Noël ARDUIN | 1 voix |
| Luc JACQUET | 1 voix |
| Claude BESSON | 1 voix |
| Nadia CHOUBARD | 2 voix |
| Rose-Marie VUILLERMOZ | 1 voix |
| Florian BOURGEOIS | 1 voix |
| Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI | 1 voix |
| Hervé CHAPUIS | 2 voix |

Monsieur Philippe Vigouroux ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9ème Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Election du 10ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge la culture.

Candidat : Pascale Grosjean

Madame Pascale Grosjean se présente «Adjointe à la commune de Saint-Amand-en-Puisaye en charge des questions culturelles, je souhaite pouvoir agréger les réseaux de développement pour maintenir et développer la vie

2
dans nos campagnes. Il m'apparaît important d'apporter un soutien aux musées communaux. Je m'attacherai également au développement du CNIFOP et des écoles de musique. »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 88
- Nombre de bulletins : 88
- Bulletins blancs : 19
- Bulletins nuls : 2
- Suffrage exprimés : 67
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :

| | |
|------------------------|---------|
| Pascale GROSJEAN | 51 voix |
| Michel BEULLARD | 1 voix |
| Jack CHEVAU | 5 voix |
| Michel COURTOIS | 1 voix |
| Dominique VERIEN | 2 voix |
| Micheline COUET | 1 voix |
| Jean-Michel BILLEBAULT | 2 voix |
| Nadia CHOUBARD | 1 voix |
| Pascale de MAURAIGE | 1 voix |
| Daniel FOIN | 1 voix |
| Chantal MANTEZ | 1 voix |

Madame Pascale Grosjean ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 10ème Vice-présidente et est installée dans ses fonctions.

Election du 11ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge l'agriculture et la voirie

Monsieur Millot se présente : « Je suis Maire de la commune de Moutiers, et exploitant agricole »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 88
- Nombre de bulletins : 88
- Bulletins blancs : 15
- Bulletins nuls : 0
- Suffrage exprimés : 73
- Majorité absolue : 37

Ont obtenu :

| | |
|---------------------|---------|
| Claude MILLOT | 58 voix |
| Gilles ABRY | 6 voix |
| Jack CHEVAU | 3 voix |
| Michel COURTOIS | 1 voix |
| Pascale de MAURAIGE | 1 voix |
| Daniel FOIN | 1 voix |
| Hervé CHAPUIS | 1 voix |
| Jean MASSÉ | 1 voix |
| Jean JOUMIER | 1 voix |

Monsieur Claude Millot ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 11ème Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Madame Dekker, Messieurs Chevalier et Fournier quittent la séance à 23h45.

Election du 12ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge la filière bois et les circuits de proximité.

Candidat : Thierry Delhomme

Monsieur Thierry Delhomme se présente : « Maire de la commune d' Andryes et agriculteur depuis 40 ans, je souhaite développer les circuits de proximité ».

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 85
- Nombre de bulletins : 85
- Bulletins blancs : 17
- Bulletins nuls : 0
- Suffrage exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

Ont obtenu :

| | |
|-------------------|---------|
| Thierry DELHOMME | 55 voix |
| Gilles ABRY | 4 voix |
| Jack CHEVAU | 2 voix |
| Michel COURTOIS | 1 voix |
| Vincent DUFOUR | 1 voix |
| Roger PRIGNOT | 1 voix |
| Florian BOURGEOIS | 1 voix |
| Lucile LESINCE | 1 voix |
| Michel BEULLARD | 1 voix |
| Jean MASSÉ | 1 voix |

Monsieur Thierry Delhomme ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 12ème Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Election du 13ème Vice-président :

Le Président indique que ce Vice-président aura en charge les ressources humaines

Candidat : Jean-Pierre GERARDIN

Monsieur Gerardin se présente : « Adjoint au Maire délégué de la commune de Charny, historiquement de Charny, 1^{er} vice-président du Centre de gestion de l'Yonne et membre du conseil d'orientation régional pour la fonction publique territoriale. Il s'agit d'un moment important pour la collectivité avec de nouveaux horizons, des inquiétudes pour les agents, il faut traiter les gens correctement ils ont des inquiétudes. Il faudra travailler à une harmonisation en considérant les budgets. »

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 85
- Nombre de bulletins : 85
- Bulletins blancs : 9
- Bulletins nuls : 2
- Suffrage exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

Ont obtenu :

| | |
|----------------------|---------|
| Jean-Pierre GERARDIN | 68 voix |
| Jack CHEVAU | 2 voix |
| Michel BEULLARD | 2 voix |
| Michel COURTOIS | 1 voix |
| Roger PRIGNOT | 1 voix |

Monsieur Jean-Pierre Gerardin ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 13ème Vice-président et est installé dans ses fonctions.

Le Président informe les délégués que le prochain conseil communautaire se tiendra le 1^{er} février 2017 à Saint Fargeau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 00h40.

La feuille de proclamation des résultats sera annexée au Présent procès-verbal.

Le Président

Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

